



**Pour assainir l'AI durablement, il faut dire OUI au projet de financement additionnel temporaire,**

- ...parce que le projet stoppe l'endettement de l'AI et empêche les dettes d'augmenter indéfiniment.
- ...parce que le projet fait en sorte que les intérêts de la dette ne grèvent plus les comptes de l'AI.
- ...parce qu'un OUI empêche le démantèlement des réserves de l'AVS et permet d'éviter l'effondrement du premier pilier.
- ...parce qu'en cas de OUI, nous disposons de suffisamment de temps pour préparer, décider et réaliser un assainissement durable et équilibré de l'AI.
- ...parce qu'un OUI fait obstacle aux coupes radicales dans le système de l'AI ; l'AI peut ainsi continuer à remplir sa fonction indispensable : assurer l'intégration sociale et professionnelle des personnes handicapées et leur garantir un minimum vital.
- ...parce qu'un OUI permet de tenir la promesse donnée lors de la votation sur la 5<sup>e</sup> révision de la LAI. Du fait que des mesures d'économie radicales ont déjà été prises, un OUI est aussi conforme au principe de la symétrie des sacrifices.
- ...parce que la hausse temporaire de la taxe sur la valeur ajoutée est modeste et ne pèsera pas lourd dans le porte-monnaie de tout un chacun ;
- ...en revanche, nous garantissons l'avenir d'une assurance sociale importante, une assurance qui couvre des risques auxquels chacun est exposé. Il faut que nous puissions tous compter sur la protection d'une assurance-invalidité qui fonctionne.
- ...parce que la Suisse a besoin d'assurances sociales saines et stables : elles jouent un rôle important dans une économie prospère. Nous ne devons pas compromettre cet avantage dont jouit notre pays sur la scène économique.
- ...parce que, en cas de NON, les dettes accumulées par l'AI (déjà 13 milliards) continueraient à croître de plus belle. Une telle décision témoignerait d'un manque de responsabilité envers les générations futures.
- ...parce que, en cas de NON, les réserves du fonds de compensation AVS diminueraient progressivement : tôt ou tard, le versement des rentes AVS serait compromis.
- ...parce qu'un NON provoquerait d'immenses dégâts ; il n'existe, dans un tel cas, aucun plan consensuel sur la manière de procéder pour assainir durablement l'AI.
- ...parce qu'un NON serait un obstacle énorme à la mise en œuvre du concept de promotion de la réinsertion professionnelle, introduit par la 5<sup>e</sup> révision de la LAI.
- ...parce que, dans le cas d'un NON, nous devrions nous attendre à un démantèlement radical des prestations, enlevant aux personnes handicapées de Suisse toute possibilité de mener une existence dans la dignité.